

# DICRIM

*(Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs)*



**Commune de :**  
**LUCY SUR YONNE**

Date 1<sup>ère</sup> diffusion : .....2014

## *Le mot du maire*

La commune de Lucy sur Yonne est située à 40kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Yonne dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est ....

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

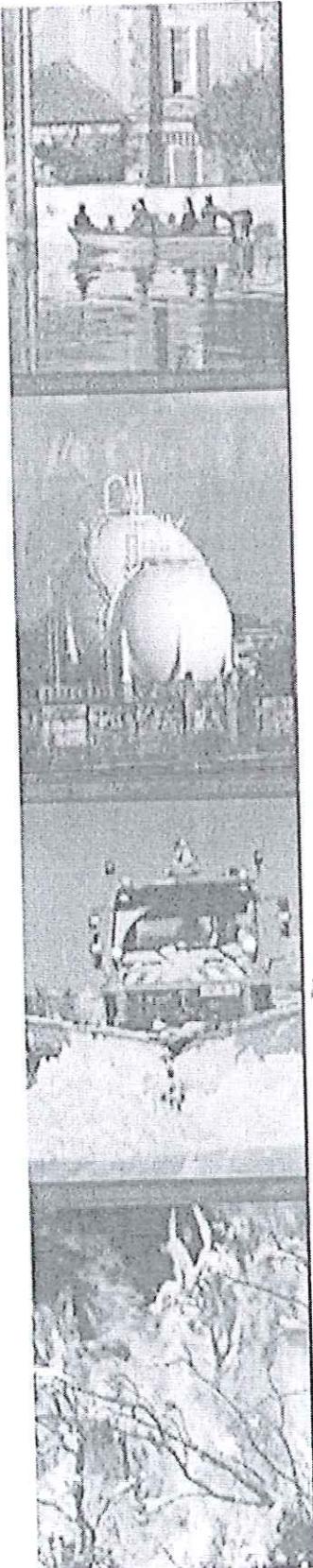
Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

*Le Maire*



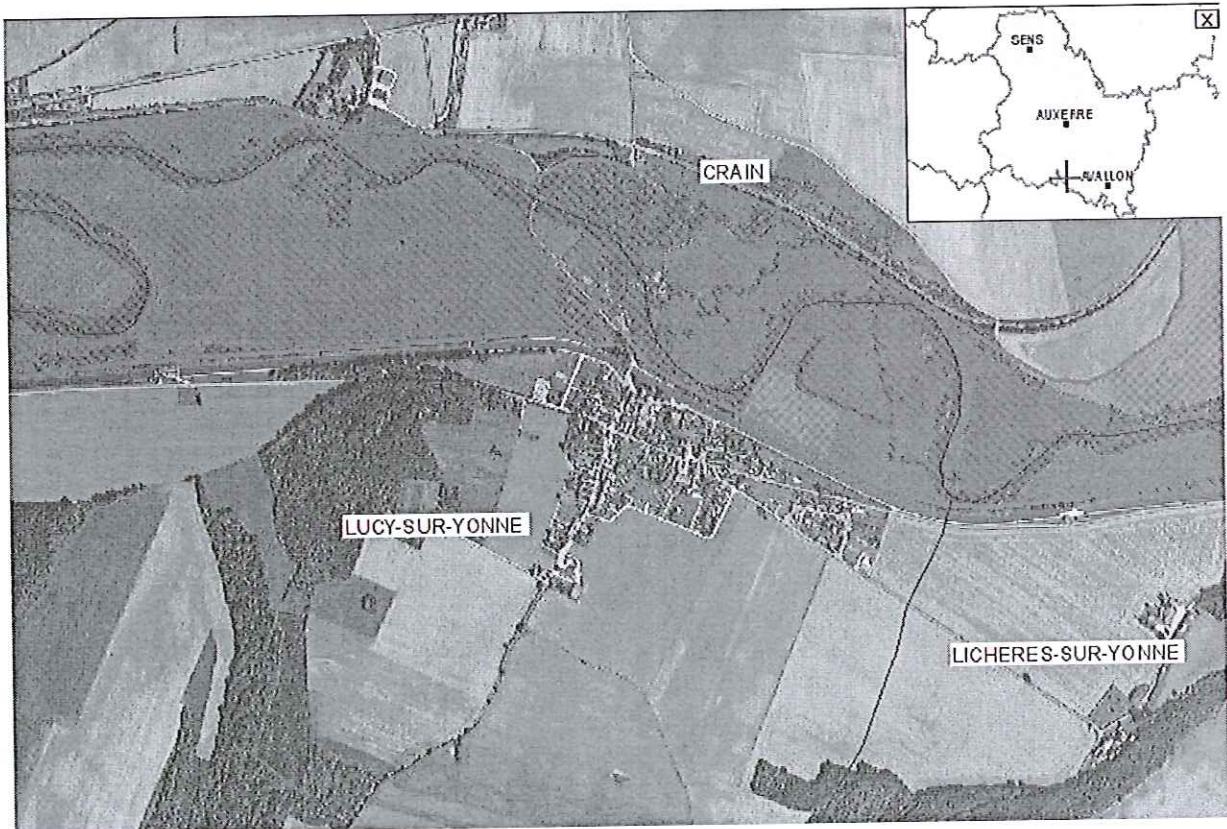
# *LES* **RISQUES**

Déjouer et préparer à l'avenir pour la sécurité de nos territoires. Protection des biens - Défense civile

COMMUNE de LUCY-SUR-YONNE  
**Plan Communal de Sauvegarde**

**RISQUE INONDATION**

Référence : Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)



**ACTION DU MAIRE**

*Selon gravité : permanence mairie*

- déviations routes : RD 21 de Coulanges sur Yonne à Châtel-Censoir, RD 214 de Crain à Château de Faulin – ponts coupés : Pont du Canal du Nivernais – rues : Abreuvoir, Basse, Bois de Bèze (partie basse), Bourg Basson, Champ Pommier, Coulanges, Eglise, Faulin, Fontenottes, Mairie, Moulin.
- déclenchement PCS

**ALERTE**

- Mégaphone (+ piles)

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

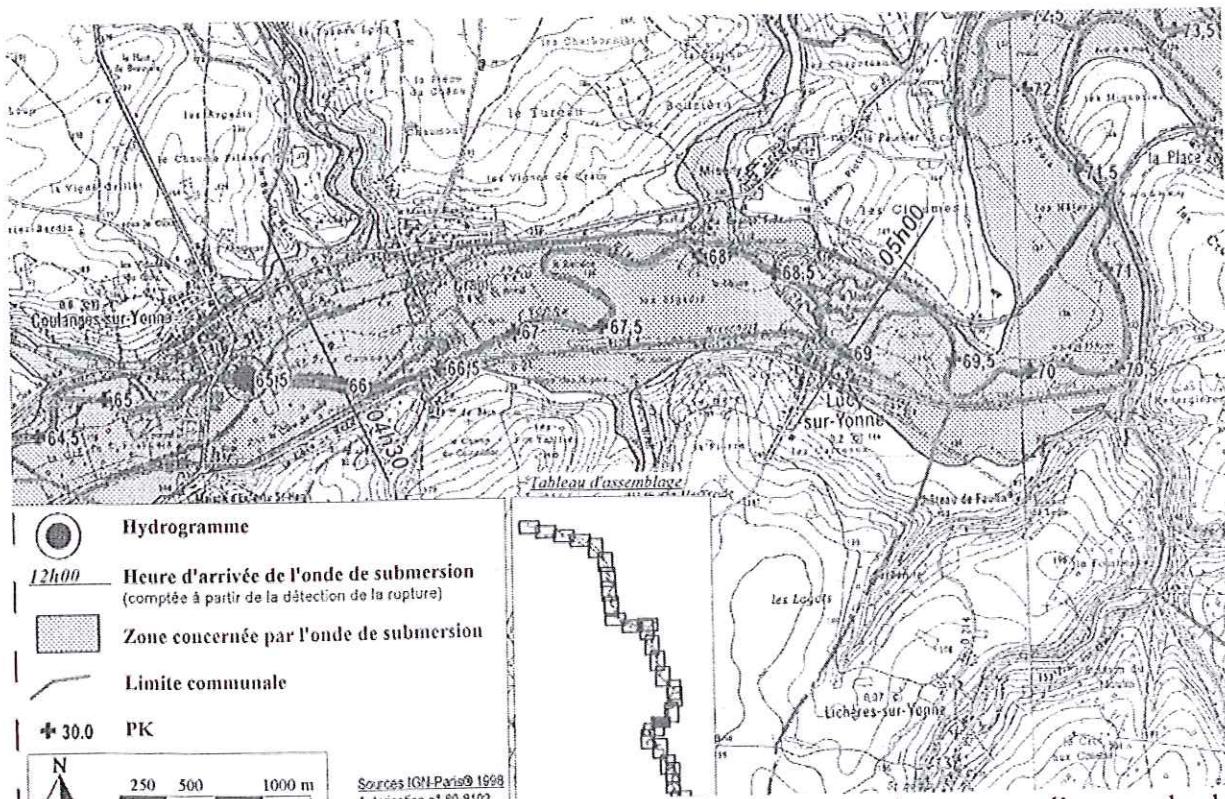
---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio

COMMUNE de LUCY-SUR-YONNE  
Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE.....

Référence : PPI du barrage de Pannecière (arrêté n° 2010-p-1521 du 15 juin 2010)



Le PPI du barrage de PANNECIERE prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ **5 heures** après la rupture.

**ACTION DU MAIRE**

- évacuation de la zone
- déclenchement PCS
- déviations routes : RD 21 de Coulanges sur Yonne à Châtel-Censoir, RD 214 de Crain à Château de Faulin – ponts coupés : Pont du Canal du Nivernais – rues : Abreuvoir, Basse, Bois de Bèze (partie basse) ,Bourg Basson, Champ Pommier, Coulanges, Eglise, Faulin, Fontenottes ,Mairie, Moulin.
- déclenchement PCS

**ALERTE**

- message pompiers / préfecture / radio/TV
- cloches : 5 coups rapides, arrêt 10 secondes et ainsi de suite pendant 5 minutes.
- mégaphone + piles

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

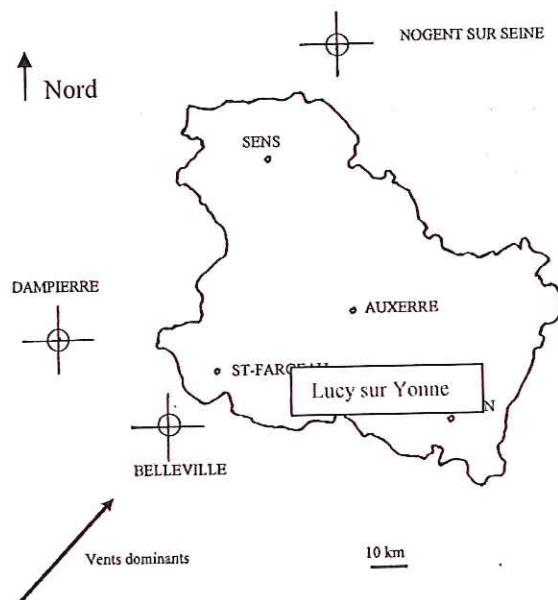
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux  
(PPMS)

PPMS = (Plan Particulier de mise en sauvegarde)

# COMMUNE de LUCY-SUR-YONNE

## Plan Communal de Sauvegarde

### RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

#### ACTION DU MAIRE

- *Information de la population et des ERP : Salle des Fêtes ; point d'attache bateau (canal)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

#### ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches : Cloches rapides sans arrêt pendant 5 minutes.*
- *mégaphone + piles*

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

**COMMUNE de LUCY-SUR-YONNE**  
**Plan Communal de Sauvegarde**

**RISQUE CANICULE**

Référence : Plan départemental canicule mis à jour chaque année

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

---

### ACTION DU MAIRE

#### Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie si besoin*

#### En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Distribution d'eau sur ordre de la Préfecture*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés: église*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau sur ordre de la Préfecture*

---

### ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

---

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

**COMMUNE de LUCY-SUR-YONNE**  
**Plan Communal de Sauvegarde**

**AUTRES RISQUES CLIMATIQUES**

**ACTION DU MAIRE**

**Dans tous les cas :**

- *Organiser une permanence à la Mairie*

**En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :**

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour) si besoin*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*



**ALERTE**



- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *(véhicule avec mégaphone + piles*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

### **En cas de fortes précipitations :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondé
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

### **En cas d'orages :**

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

### **En cas de vents violents :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

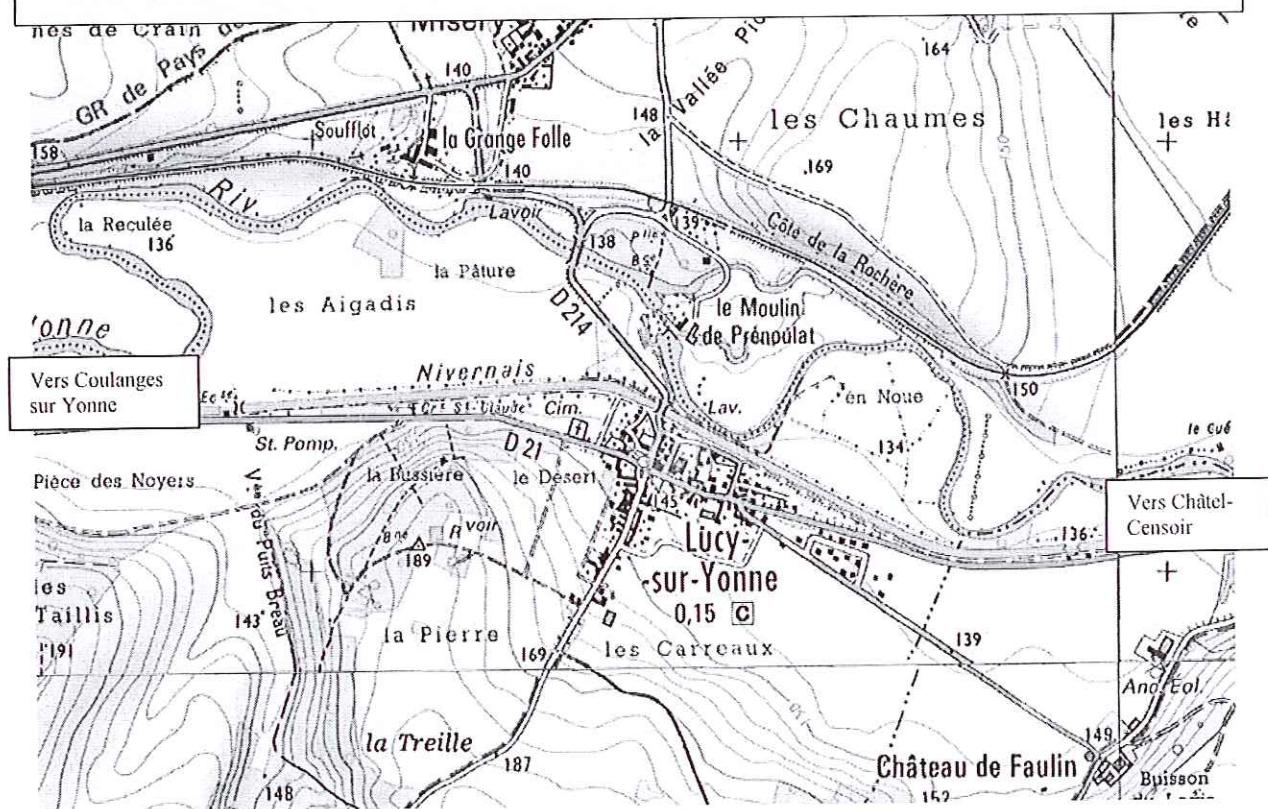
### **En cas de neige ou de verglas :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

## COMMUNE de LUCY-SUR-YONNE

### Plan Communal de Sauvegarde

#### RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES




---

#### ACTION DU MAIRE

---

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec gendarmerie

---

#### ALERTE

---

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Mégaphone + piles

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

**COMMUNE de LUCY-SUR-YONNE**  
**Plan Communal de Sauvegarde**

**RISQUE PANDEMIE GRIPPALE**

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

**Qu'est-ce qu'une pandémie ?**

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr))

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)



**ACTION DU MAIRE**

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : M. MILLOT Jean-Louis*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

**Pour la grippe aviaire :**

*Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2*

**Pour la grippe A :**

*Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2*

**CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

**Pour la grippe aviaire :**

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

**Pour la grippe A :**

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15

- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

**COMMUNE de LUCY SUR YONNE**

**ANNUAIRE D'URGENCE**

<b>MEDIAS - RADIOS</b>	
France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
<b>SITES INTERNET</b>	
Météo France	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a>
Réseau d'annonce des crues	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
<b>NUMEROS UTILES</b>	
<b>MAIRIE DE .....</b>	
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP (ex	03.86.72.69.00
DDSCPP (ex	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36